

Calcul du salaire dans la procédure de faillite

Exemple : ouverture de la faillite le 12 mars 2010

Calcul du salaire partiel (par ex. du 1^{er} au 12 mars 2010)

Salaire brut mensuel ÷ jours civils effectifs du mois à faire valoir × jours dus

(exemple: CHF 5'000.- ÷ 31 jours = 161.30 × 12 jours = CHF 1'935.60)

Part du 13^e salaire

Par mois entiers : Salaire mensuel brut ÷ 12 mois × mois dus

(exemple : CHF 5'000.- ÷ 12 mois = 416.65 × 2 mois = CHF 833.30)

Par fraction de mois (par ex. du 1^{er} au 12 mars 2010) : montant dû par mois ÷ jours du mois × jours dus

(exemple : CHF 416.65 ÷ 31 jours = 13.44 × 12 jours = CHF 161.30)

Montant relatif aux vacances

Total des vacances annuelles selon le contrat de travail ou le Code des obligations (exemple : 20 jours)

Calcul du facteur vacances par mois : total des vacances annuelles ÷ mois

(exemple : 20 jours de vacances ÷ 12 mois = 1,67 jour par mois)

Montant dû par mois : salaire mensuel brut ÷ jours travail × facteur vacances

(exemple : CHF 5'000.- ÷ 22* jours = 227.27 × 1.67 = CHF 379.55)

Calcul du facteur vacances partiel par fraction de mois (par ex. du 1^{er} au 12 mars 2010) :

facteur vacances ÷ jours de travail × jours de travail effectués (exemple: 1,67 ÷ 22* jours = 0,0759 × 12 = 0,9)

Montant dû par fraction de mois : salaire mensuel brut ÷ jours de travail × facteurs vacances partiel

(exemple CHF 5'000.- ÷ 22* jours = 227.25 × 0,9 = CHF 204.55)

* Nombre de jours moyen par mois = 21.7 jours = 22 jours (arrondi)